

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2023-024

Séance du 25 avril 2023

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE VINGT-CINQ AVRIL À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2023.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,
PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,
VÉLON Guillaume.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : Hervé CAVILLON.

OBJET : Validation de l'APD du projet d'espace culturel multi média "Maison COLIN".

Monsieur le Maire explique que l'avant-projet présenté au groupe de travail le 6 avril 2023 a été retravaillé pour une prise en compte des demandes faites lors de la réunion du 8 mars 2023 (suppression de la coursive entre les deux bâtiments, installation de dalles acoustiques, éclairage...).

M. le Maire rappelle que comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2023, l'achat de l'immeuble de M. TARTARIN ne dispense finalement pas de la nécessité de renforcer par un deuxième mur mitoyen ainsi que la remise en état du mur pignon, de la charpente et de la toiture.

M. le Maire précise que l'installation d'un chauffage géothermique nécessite deux phases d'études préalables suivies d'une étude de faisabilité et qu'une éventuelle subvention de l'ADEME est conditionnée par l'installation d'un équipement supérieur à 25 KW, ce qui n'est pas le cas pour le projet de l'espace culturel multi média "Maison COLIN".

M. le Maire présente les variantes de coût du projet en fonction des choix de construction du mur mitoyen et du mode de chauffage :

<i>Solution</i>	<i>Maison COLIN Coût HT</i>	<i>Local TARTARIN Coût HT</i>	<i>TOTAL HT</i>	<i>Delta HT</i>
Solution 1 : Mur mitoyen conservé sur RDC Aérothermie	508 036,16	63 324,40	571 360,56	
Solution 2 : Mur mitoyen repris complètement Aérothermie	495 505,17	89 897,90	585 403,07	14 042,51
Solution 3 : Mur mitoyen conservé sur RDC Géothermie	528 036,16	63 324,40	591 360,56	20 000,00
Solution 4 : Mur mitoyen repris complètement Géothermie	515 505,17	89 897,90	605 403,07	34 042,51

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif pour la création d'un espace culturel multi média « Maison COLIN ». Cet avant-projet ne fait pas apparaître de gros changements par rapport aux présentations faites lors de précédentes réunions du conseil municipal, hormis les pentes de toit inversées du fait de la suppression de la coursive et le positionnement de la charpente historique sur la salle plutôt qu'au dessus de la scène.

Il ajoute qu'un cumulus sera installé pour la production d'eau chaude, la production via le système de chauffage n'étant pas adaptée pour une salle de cette dimension et de cet usage.

Les combles initialement prévus sont supprimés du fait que tout l'équipement technique sera stocké dans le local technique.

L'architecture de style bressane avec soubassement en pierre est conservée de même que l'auvent sur le côté prévu dans le projet initial.

M. le Maire indique que la place « handicapé » est positionnée derrière le bâtiment sur un aménagement de sol stabilisé. Cet emplacement permet un accès direct à l'entrée de la salle.

La réduction de la surface de 50 cm sur la longueur porte la surface totale du bâtiment à 193,18 m² pour une salle de 113 m². M. le Maire présente le tableau des surfaces :

	Superficie étage nette [m ²]
0. Rez de Chaussée	
Accueil 01	25,11
Salle 02	113,03
Réserve 03	14,87
Local technique 04	11,86
WC 05	6,65
WC 06	3,53
WC 07	2,13
Loge 08	11,73
Sanitaire 09	4,27
Total 0. Rez de Chaussée	193,18

M. le Maire présente le plan de financement et notamment les subventions notifiées. Il annonce la réception d'une notification d'accord d'une subvention de 85 000 € de la Région dans le cadre du Contrat Région mais qu'il reste à déposer le dossier de demande officielle. Les participations de l'ADEME, du dispositif fonds vert et de Fibois sont finalement abandonnées car non adaptées au projet. Une subvention de la Fondation du patrimoine pourrait être possible, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain se renseigne.

M. le Maire présente une simulation du tableau des emprunts pour une durée de 15 ou 20 ans ainsi que des capacités d'autofinancement brute et nette et de la capacité de désendettement que cette opération entraînerait pour la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

CHOISIR la solution 2 : reprise complète du mur mitoyen et chauffage aérothermie ;

APPROUVER l'avant-projet définitif relatif aux travaux de création d'un espace culturel multi média « Maison COLIN » ;

VALIDER les aspects techniques et financiers afin d'autoriser la poursuite de l'opération ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHOISIT la solution 2 : reprise complète du mur mitoyen et chauffage aérothermie ;

APPROUVE l'avant-projet définitif relatif aux travaux de création d'un espace culturel multi média « Maison COLIN » ;

VALIDE les aspects techniques et financiers afin d'autoriser la poursuite de l'opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 25 avril 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

